

un différend entre eux sur les droits à imposer sur les produits étrangers.

M. Thos. Montgomery demande que le droit de 50 pour cent imposé par le "Dumping Clause Act" soit supprimé quant au sucre.

Le pétitionnaire demande certains changements dans le tarif préférentiel, toujours pour le sucre.

M. C. W. Davis, représentant la Williams Manufacturing Co., Ltd., M. E. G. Fraser, représentant la Singer Manufacturing Co., et un représentant de la compagnie Raymond, demandent qu'un droit de 45 pour cent soit imposé sur toutes machines inférieures ou autres venant des Etats-Unis.

En dernier lieu, le gérant de la compagnie limitée H. R. Ives demande qu'un droit variant de 15 à 20 pour cent soit imposé sur les tuyaux en fer venant des Etats-Unis.

Quelques autres manufacturiers viennent appuyer cette demande.

Ces tuyaux, d'assez petite dimension, sont généralement employés pour la fabrication des lits en fer.

#### LES TIMBRES DE COMMERCE

##### Une délégation auprès du Premier Ministre

Une délégation importante des marchands détailliers de Montréal a été reçue au bureau du Gouvernement Provincial par l'honorable Lomer Gouin, premier ministre de la Province de Québec.

Le but de la délégation était de s'entendre avec le premier ministre sur les moyens à prendre pour faire respecter la loi fédérale abolissant les timbres de commerce.

Cette délégation se composait de M. J. O. Gareau, président de l'Association Provinciale des Marchands Détailliers; M. J. G. Watson, président de la section de Montréal des Marchands Détailliers; Jean Lamoureux, président de l'Association des Bouchers; P. Daoust, président de l'Association des Epiciers; J. C. Contant, président de l'Association des Pharmaciens; M. J. A. Beaudry, secrétaire de l'Association Provinciale des Marchands Détailliers et MM. O. Lemire, Bruno Charbonneau, W. U. Boivin, Frs. Martineau, J. E. W. Lecours, A. S. Lavallée, A. Rouleau, F. C. Larivière, etc., etc.

MM. Honoré Gervais, M. P., M. G. Langlois, M. P. P., accompagnaient ces messieurs ainsi que MM. E. Tarte de "La Patrie" et M. E. Godin de "La Presse."

Au cours de cette entrevue, MM. J. O. Gareau, J. G. Watson, P. Daoust, Jean Lamoureux et J. A. Beaudry prirent la parole pour expliquer au premier-ministre les vues du commerce au sujet de l'application de la loi.

MM. Tarte et Godin déclarent que la majorité des principaux journaux de Montréal ont résolu de ne plus accepter d'annonces relatives aux timbres de commerce ou de tout autre système analogue.

M. Honoré Gervais, M. P., traite ensuite la question au point de vue légal; selon lui, la loi est claire et il estime que le gouvernement provincial doit protéger les marchands d'une façon efficace. D'après M. Gervais, le timbre n'est permis que dans le cas où il est émis par le marchand lui-même, racheté par le même marchand dans son propre magasin et avec des marchandises qui lui appartiennent.

L'hon. M. Gouin déclare qu'il est contre les timbres de commerce et dit qu'il l'a prouvé en faisant passer une loi contre les timbres, il y a deux ans, à la Législature de Québec, loi qui malheureusement fut déclarée inconstitutionnelle.

M. Gouin ajoute que la loi fédérale est en vigueur depuis le 1er novembre, comme toutes les autres lois criminelles et que ceux qui se croient lésés n'ont qu'à porter plainte devant qui de droit.

Il déclare aux délégués que le gouvernement provincial, par l'entremise du procureur général ou de ses représentants, prêterait toute l'assistance voulue aux marchands et qu'il donnera des instructions dans ce sens.

Après avoir remercié le premier-ministre de ses déclarations, la députation se retire bien persuadée que les timbres de commerce sont définitivement une chose du passé.

#### ASSOCIATION DES EPICIERS DE MONTREAL

L'assemblée mensuelle régulière de l'Association des Epiciers de Montréal a eu lieu le 2 novembre sous la présidence de M. P. Daoust.

Après l'expédition des affaires courantes, M. J. A. Beaudry, secrétaire de l'Association, fait sur la demande du président un rapport sur la situation des timbres de commerce. Il annonce que leur chute est définitive et il félicite les épiciers de la part active qu'ils ont prise dans la lutte qui a amené ce résultat.

Sur proposition de MM. Beaudry et Bruneau, les nouveaux membres suivants sont inscrits aux registres: MM. Gustave Beaudoin, N. Poulette, Z. Bessette, J. M. Lefebvre, J. M. Vaillancourt, J. O. Juneau, L. Bouthiller, J. H. Therrien, Jos. Labrosse, Jos. Riopel, L. R. Bélanger, L. Rochon, Wil. Allard, Rod. Dubois, Desautels et Charrest, Chas. Rollin, P. Robert & Frère, J. H. Cayer, Wenceslas Paquette, H. Delorme, J. A. Dame, S. Dumont, Isidore Tougas, Max. Chaput, S. Christin,

J. Victor Fortier, Louis Brunelle, Omet Frère, William Malo, C. B. Noble, D. Boucher, E. A. Desjardins, J. H. Frenette, L. Gascon, H. Gariépy, L. Nidas Rivet, H. Dupuis, Denis Messier, Jos. Bernier.

Après quelques remarques faites dans l'intérêt de l'Association par M. C. E. Authier et J. A. Floor, le président ajourne la séance.

#### LES VOYAGEURS DE COMMERCE

##### Société de Bienfaisance Mutuelle

L'assemblée trimestrielle des membres de la Société de Bienfaisance Mutuelle des Voyageurs de Commerce du Dominion a eu lieu le 4 courant sous la présidence de M. Alex. A. Murphy. Le rapport présenté montre une augmentation notable dans le nombre des membres, ainsi que dans le chiffre du fonds de réserve.



M. J. S. N. Dougall, de MM. McCaskie, Dougall & Co., élu Président de la Société de Bienfaisance Mutuelle des Voyageurs de Commerce du Dominion.

La nomination des officiers pour l'année prochaine a donné les résultats suivants: MM. J. S. N. Dougall, président; Richard Booth, vice-président (réélu); Charles Gurd, trésorier. Ont été nommés fidéi-commissaires: MM. David Watson, E. H. Copland, Max. Murdock, J. F. L. Dubreuil, J. N. Christie.

Ces nominations ont été faites à l'unanimité ce qui aura pour effet d'économiser les frais d'une élection.

Le nouveau président, M. J. S. N. Dougall, est le président sortant de l'Association, chargé qu'il a rempli pendant deux années.

Il a été résolu de tenir l'assemblée générale annuelle de la Société de Bienfaisance Mutuelle, vendredi le 1er décembre prochain.